



Litige avec une crèche - Erreur taux horaire

Par **Rnzo**, le **20/01/2016** à **21:24**

Bonjour à tous.
Voilà, je vous explique ma situation.
Mon fils était en crèche de Janvier 2015 à Décembre 2015. Nous avons signé un contrat dans lequel un taux horaire était écrit ainsi que le nombre d'heures nécessaire. Or, aujourd'hui, la nouvelle directrice me dit qu'il y a eu une erreur concernant le taux horaire (erreur commise par la crèche elle meme suite à une erreur de saisie lors des revenus déclarés). Elle me réclame donc (enfin soit disant la CAF réclame) les arriérés d'un montant d'environ 1500E.
Je voulais donc savoir s'il était possible de ne pas les payer étant donné que l'erreur vient de cette crèche et qu'un contrat a été signé par les deux parties.
Quels sont les recours possibles ?
Merci par avance